

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Novembre 2007**

**Le douze novembre deux mille sept, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.**

**Etaient présents :**

Mmes LEQUIEN, PERIER-CAMBY, PEYLIN, RONDELET ;  
Messieurs BARALDI, BERENGER, GUILLON, ROUDET, STEFANUTO, TROUILLOUD, VACHER.

**Absents :**

Monsieur BARNIER Alain  
Monsieur PERRET Christian  
Monsieur FUGIER Gérard donne procuration à Hubert BERENGER  
Madame LAURENT Simone donne procuration à Roger TROUILLOUD  
Madame MARRANT Myriam donne procuration à Corinne LEQUIEN  
Madame EMIN Myriam donne procuration à Isabelle RONDELET

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Michel GUILLON

Monsieur le Maire déplore le décès de Patrick CYVOCT, ainsi que de l'ancien Maire de La Buisse Monsieur VOILIN et du Président du SDIS Monsieur CHAPLAIS.

Il informe le Conseil

que suite à plusieurs vols, un vigile accompagné d'un chien surveille le complexe sportif et les écoles,

que la commune s'est portée acquéreur de la maison BELLET, dans le village.

98/2007

<b>CONTRAT D'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR</b>
--

La municipalité de St Etienne de Crossey n'envisage pas le remplacement des deux copieurs utilisés à la mairie modèle 3227 et à l'école élémentaire modèle 3222.

En effet, en raison des élections municipales de mars prochain, la municipalité actuelle souhaite attendre cette échéance pour que la réflexion sur la publication du bulletin municipal (mensuel et trimestriel) soit menée à terme par la nouvelle équipe élue.

Etant donné que le contrat flotte « abonnement copies » passé auprès des établissements GESTETNER NRG France, pour ces deux copieurs arrive à son terme, il convient de demander la prorogation du contrat dans les mêmes conditions, pour une durée d'un an.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le présent contrat.

99/2007

<b>DECISION MODIFICATIVE N° 03/2007</b>
---

Lors du vote du Budget Primitif 2007 divers dossiers de demandes de subvention avaient été déposés.

La participation reversée par le Conseil général de l'Isère pour la réalisation du Giratoire de la RD 49 RD 49D est de 156 047 € (suivant marché passé avec la Colas). Cette participation n'ayant pas été inscrite au BP 2007, il convient d'inscrire cette recette au compte 1323 " subventions" du Budget Primitif 2007.

Le fonds de concours de la CAPV pour la construction du gymnase avait été estimé à 425 000€. Le montant alloué est de 500 000 €, il convient de porter en nouveaux crédits du compte 1327 subvention budget communautaire" pour 75 000€

En contrepartie de ces nouvelles recettes il convient de diminuer le besoin d'emprunt inscrit au BP 2007 d'autant.

Vote du Conseil Municipal : après délibération le Conseil municipal par 16 voix, décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

100/2008

#### **VIREMENT DE CREDIT N° 8**

Il convient de modifier les crédits suivants :

La personne mise à disposition à la Maison pour tous ayant demandé un 80 % pour élever ses enfants, les heures faites au secrétariat de la MPT ont été supprimées par contre afin de financer le remplacement de ce poste au secrétariat de la maison pour tous, une subvention de 1 568 € est nécessaire.

En raisons de dégradations sur le chantier du gymnase, la municipalité souhaite faire appel à une société de gardiennage. Cette dépense de 3 820 € par mois n'ayant pas été inscrite au BP 2007.

Il convient de la prévoir au compte 6282 pour les mois de novembre et décembre 2007.

L'équilibre budgétaire se faisant par le biais des dépenses imprévues.

Après délibération le Conseil municipal par 16 Voix accepte d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire

101/2007

#### **PLACEMENT DE TRESORERIE**

Monsieur Trouilloud Roger, Adjoint aux finances, expose à l'assemblée que la commune peut procéder à un nouveau placement de trésorerie qui permettra le financement des futurs investissements (complexe sportif, réserve foncière).

Il propose au Conseil municipal d'ouvrir un nouveau compte à terme à partir du 25 novembre 2007 et de placer la somme de 800 000,00 € pour une durée de 3 mois

Vote du Conseil municipal : Après discussion et délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité, de donner son accord et de déléguer à Monsieur le Maire le soin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

102/2007

#### **CONTRAT ASCENSEUR**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat de maintenance de l'ascenseur du bâtiment MAIRIE/ASSOCIATIONS de la société AMONTER et rappelle la nécessité d'un tel contrat. Il précise que les prestations de ce contrat sont conformes au décret N° 2004-964 du 09 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs et modifiant le code de la construction et de l'habitation. Le prix annuel du présent contrat s'élève à 2 638,94 € H.T.

Délai d'intervention : personne bloquée 60 minutes dès réception de l'appel et ceci 24h/24 et 7j/7.

Dépannage 4 heures ouvrées 7j/7.

Ce contrat comprend la réparation et le remplacement des pièces importantes autres que les pièces prévues à l'article 1 des conditions générales.

Une visite de contrôle sera effectuée au moins toutes les six semaines, avec rédaction d'une fiche de rapport classée dans le cahier de suivi d'entretien de l'appareil.

Durée du contrat une année.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le présent contrat.

<b>MEMOIRE EN DEFENSE ET REFERE SUSPENSION</b> <b>REQUETES CONTRE L'ARRETE MUNICIPAL n°12/07 portant mise en sens unique de la RD 520</b>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Tribunal Administratif de Grenoble a adressé copie de la requête en annulation engagée par Messieurs Michel Cyvoct, Francis Gaucher, Laurent Verguin, Pierre Herter, Julien Jourdain, Georges Mollier, Daniel Perrin, Michel Chappel et Mesdames Georgette Turc et Aurore Villien au regard de l'arrêté n°12/07 du 03.09.2007 portant mise en sens unique de la RD 520.

Monsieur le Maire informe que le même collectif a déposé une requête en référé suspension concernant ce même arrêté municipal, dont le juge des référés a fixé l'audience au 19/11/2007 à 11h00.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à confier la défense des intérêts de la Commune à l'audience du juge des référés et le mémoire en défense à Maître Patrick Martin, avocat, dans le cadre de notre contrat d'assurance Juripacte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à confier ces affaires à Maître Patrick Martin.

Monsieur le Maire fait lecture des rapports annuels 2006 sur les prix et la qualité des services : transport public, déchets, assainissement. Le Conseil municipal a adopté ces rapports sauf pour l'assainissement ou il demande à la CAPV de s'occuper des eaux pluviales.

<b>COMMISSIONS</b>
--------------------

**FINANCES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie prendra en charge la sono pour le Marché de Noël du 2 décembre 2007 et va acheter une déchiqueteuse à bois pour le service technique.

Monsieur ROUDET informe le Conseil municipal que l'ordinateur de la Bibliothèque est à changer. Il a demandé un devis à la société Mosaïc qui a été accepté.

**URBANISME**

Monsieur GUILLON précise que la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites se réunira en Préfecture pour examiner le projet d'arrêté préfectoral de biotope du marais de Saint Aupre situé sur le territoire des communes de Saint Aupre et St Etienne de Crossey.

Monsieur le Maire assistera à une réunion en Préfecture concernant les carrières Budillon Rabatel  
Monsieur BARALDI précise que pour le giratoire de la Mayoussière, un aménagement floral va être réalisé.

Une réunion concernant la rue du Magnin s'est tenue en Mairie avec la DDE de Voiron et de Grenoble. Il a été précisé que la chaussée devra faire 3 m 50 de largeur, qu'un aménagement devant le garage Menon sera fait ainsi que des parkings au bout de cette rue. Un avant projet sera fourni à la Mairie vers la mi-décembre. Pour la rue du tram, deux plates formes sont demandées.

**SOCIAL**

Une réunion en mairie de Coublevie le 16 novembre sera organisée pour la signature relative au Relais d'Assistances Maternelles.

**VIE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire précise que plusieurs manifestations vont se dérouler sur la commune  
Le Marché de Noël le 2 décembre

La Soirée Gentlemen du Tennis de Table le 16 novembre  
Une soirée Théâtre à l'école maternelle le 20 novembre.

Monsieur le Maire lève la séance à onze heures  
Prochaine réunion du Conseil municipal le 10 décembre 2007